

A travers le monde des nouvelles

Les Quarante Heures auront lieu à S. François, I.-O., le 31 ; à S. Apollinaire, le 1er février ; à S. Tite, le 3 ; au Cap-Santé, le 5.

Notre remarque au *Cinzién*, de Montréal, n'a pas été goûtée. Nous en sommes peiné. Néanmoins, nous n'avons rien à modifier, ni pour le fond, ni pour la forme. Prier un journal de ne pas mêler le nom du clergé, comme corps, à des actes politiques auxquels il est certainement resté étranger, n'est pas une intervention dans le domaine politique. Il serait absurde de prétendre le contraire. En agissant ainsi, la *Semaine Religieuse*, de Québec, est donc sûre de ne pas sortir de son rôle naturel. Par conséquent, il ne suffira pas à un Jupiter qui n'est que de fer blanc, de froncer les sourcils et de la menacer de son tonnerre, pour l'empêcher d'enregistrer des rappels à l'ordre et des protestations qui sont, non seulement son droit, mais aussi son devoir.

On va commencer sous peu les travaux d'édification du tombeau de Léon XIII, dans la basilique de S.-Jean-de-Latran, comme pendant à celui d'Innocent III.

Six prêtres du diocèse de Mende viennent d'être privés de leur traitement pour avoir parlé contre les écoles neutres.

Léon XIII a fait don de 4,000 piastres à la Société anti-esclavagiste italienne.

Il y a actuellement à Rome 15,000 ouvriers sans travail.

Le Cardinal Paya y Rico, archevêque de Tolède, né en 1811, et créé Cardinal en 1877, est décédé le jour de Noël.

Un nouvel ukase du Czar de Russie défend les enterrements civils, sous peine d'un emprisonnement de trois semaines à trois mois. Très bien.

Le ministre de l'instruction publique de France vient de défendre aux instituteurs de faire réciter le catéchisme, même en dehors des heures de classe et des maisons d'écoles.

La Congrégation des Rites a admis l'introduction de la cause de béatification et canonisation des *Servantes de Dieu*, Sœur Pauline-Louise de Pinçon, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Grâce, dites de Saint-Thomas de Villeneuve, et Sœur Anne-Madeleine Remuzat, de l'Ordre de la Visitation, de Marseille.

Léon XIII vient de rétablir à Rome l'ancien Collège Maronite. Le collège des Maronites avait déjà existé à Rome pendant deux siècles, depuis la première fondation qu'en avait faite Grégoire XIII. Mais il fut supprimé par suite de la confiscation des biens ecclésiastiques par Napoléon Ier. Le Sultan de Turquie a donné 2,000 piastres pour la fondation de ce collège.